

CHARTE DES THERAPIES HOLISTIQUES

PUBLIC

La thérapie holistique propose un travail thérapeutique et éducatif qui s'adapte à tout public majeur. Toutefois, certaines techniques thérapeutiques sont soumises à contre-indications. Dans l'intérêt et la sécurité du Client, le Praticien veillera à respecter ces contre-indications et orientera alors le Client vers un professionnel de santé plus adapté.

RELATION DU PRATICIEN AVEC SES CLIENTS

Le bien-être du Client est la préoccupation première du Praticien.
Il s'interdit toute promesse illusoire de guérison.

Le Praticien s'engage à respecter le secret professionnel.

RESPECT DES CLIENTS ET DE LEURS LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Le Praticien s'engage à respecter et à protéger l'intégrité physique et psychique des personnes sous sa responsabilité. Il s'engage de manière équitable à écouter, traiter avec la même conscience et bienveillance chaque personne qui le demande et ce quelque soit :

- sa situation familiale,
- son origine
- son appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée,
- ses handicaps ou son état de santé,
- sa réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à son égard.

Il fait preuve en toutes circonstances d'une neutralité et d'une absence de prosélytisme de ses convictions et idéaux, qu'ils soient politiques, philosophiques ou religieux.

Enfin, le Praticien s'engage à lutter contre toutes les dérives sectaires dont il serait témoins.

PROTECTION & SÉCURITÉ DU CLIENT

Le Praticien reconnaît l'importance de la relation et de l'alliance thérapeutique pour l'efficacité de la thérapie, connaît le pouvoir et l'influence inhérente à la situation. Il agira en cohérence avec cette reconnaissance et n'exploitera pas ses clients financièrement, sexuellement, ou émotionnellement en fonction de son propre avantage ou de ses propres besoins. Il s'abstiendra de tout passage à l'acte (sexuel, violent, etc.) et de toute autre forme d'abus de pouvoir.

CONTRAT MORAL

Les contrats avec les Clients, qu'ils soient écrits ou verbaux, sont explicites à propos des honoraires, des modalités de paiement, des congés, des annulations de séance de la part du client comme du Praticien.

Tout rendez-vous annulé de la part du Client doit l'être au moins 48h à l'avance.
Dans le cas contraire, le Praticien se réserve le droit de demander le règlement d'une pénalité équivalente au montant de la séance.

Tout rendez-vous annulé de la part du Praticien sera intégralement remboursé.
Tout rendez-vous déplacé, de la part de l'une ou de l'autre partie, devra se faire au plus tôt.

La durée de la thérapie, l'envoi vers un autre Praticien, la fin de la thérapie sont l'objet d'une discussion avec le Client, et un accord mutuel sera recherché.

COMPÉTENCES

Le Praticien accepte des clients adaptés à sa formation, à ses compétences et à ses modalités de supervision. Il doit prêter attention aux limites de ses compétences. Lorsque le Praticien reconnaît qu'il atteint ses limites, la consultation d'un collègue ou d'un superviseur est essentielle. Il peut aussi s'avérer approprié d'adresser le Client à un autre thérapeute.

ACCOMPAGNEMENTS POUR MALADIES

La thérapeute holistique peut accompagner les traitements médicaux mais ne peut, en aucun cas, s'y substituer. Il ne demandera jamais à un Client d'interrompre un traitement médical en cours.

Le Praticien s'engage à ne pas prodiguer de diagnostic, de prescriptions médicales et à ne pas interférer avec des traitements médicaux en cours.

Le Praticien ne doit traiter aucune maladie aiguë ou grave sans surveillance médicale; il est de son devoir de demander au malade de se soumettre à cette surveillance périodique auprès de professionnels de la Santé.

FORMATION CONTINUE & TRAVAIL SUR SOI

Le Praticien a une responsabilité particulière qui consiste à poursuivre son développement personnel et professionnel au travers d'une thérapie personnelle, une supervision régulière, et des formations complémentaires.